



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Brest et Bordeaux,

**Relevé de décisions de la réunion du conseil maritime
de la façade sud-atlantique du 16 octobre 2012**

La quatrième réunion du conseil maritime de la façade Sud-Atlantique (CMF SA) s'est tenue le mardi 16 octobre 2012 à Bordeaux sous la co-présidence du préfet de la région Aquitaine et du préfet maritime de l'Atlantique, dans le respect des conditions de quorum (43 membres présents ou représentés sur 80, quorum à 40).

La liste des participants est jointe en annexe.

I. Approbation du relevé de décision de la séance du CMF SA du 10 juillet 2012.

Celui-ci, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté.

Il est rappelé à cette occasion qu'il s'agit d'un relevé de conclusions qui, de ce fait, ne retrace pas nécessairement les avis exprimés par chacun des participants.

II. Élection d'un membre de la commission permanente et annonce d'un remplacement d'une personnalité qualifiée au sein du conseil.

Le siège qu'occupait à la commission permanente Monsieur Etienne Naudé, du grand port maritime de Bordeaux, représentant du collège des activités professionnelles et des entreprises, étant vacant, il est fait appel à candidature.

Monsieur Philippe Renier, remplaçant de Monsieur Naudé au grand port maritime de Bordeaux, qui s'était déclaré candidat, confirme sa candidature.

Monsieur Michel Crochet, du même collège, s'est déclaré candidat en séance.

Après vote à bulletin secret, Monsieur Renier est élu par 34 voix en sa faveur contre 9 à Monsieur Crochet.

Le conseil est informé de la démission de Monsieur Robert Blanco-Destrieux de son siège à la commission permanente. Faute d'autre membre du collège des salariés des entreprises susceptible de le remplacer, son siège de suppléant reste vacant.

Par ailleurs le conseil est informé que Monsieur Nicolas CASTAY, directeur par intérim du GIP Littoral Aquitaine, sera prochainement désigné par les co-présidents au CMF en tant que personnalité qualifiée, en remplacement de son prédécesseur, Monsieur Philippe Picon.

III. Mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin du golfe de Gascogne (PAMM).

Après un bref rappel du contenu du PAMM et des travaux menés depuis décembre 2011, le conseil a été appelé à exprimer son avis sur les trois premiers éléments du PAMM : l'« *évaluation initiale* », la « *définition du bon état écologique* » et les « *objectifs environnementaux* ».

Le projet de délibération portant avis du conseil a été proposé par le secrétariat aux débats. Les représentants de la pêche professionnelle ont fait part de l'avis défavorable qu'ils exprimaient sur le document, lié aux défauts de méthode de la démarche, et en se référant à leur courrier transmis par ailleurs. Les débats ont conduit à quelques amendements rédactionnels. La version modifiée de l'avis a été proposée par les co-présidents au vote.

Un avis favorable a été exprimé après vote à main levée, avec :

- 37 avis favorables
- 2 abstentions
- 4 avis défavorables

Cet avis est joint au présent relevé de conclusions.

IV. Information sur la désignation par la France, au titre de la convention OSPAR, des sites Natura 2000 en mer pour la façade sud-atlantique.

Il s'agit pour la France de faire répertorier dans le cadre de la convention d'Oslo et de Paris relative à la protection de l'environnement marin dans l'Atlantique Nord-Est dite OSPAR, les sites marins déjà protégés au titre de Natura 2000 en mer.

Cette désignation n'entraîne pas de conséquence supplémentaire en terme d'obligations de protection mais donne plus de cohérence institutionnelle en croisant les dispositifs nationaux, communautaires et internationaux existants.

A la suite de cette information quelques demandes de précisions ont porté sur les travaux Natura 2000 en cours ou à venir en Poitou-Charentes et pour le Bassin d'Arcachon.

V. Schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine : délégation de l'avis par le CMF à sa commission permanente.

Le législateur a souhaité dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, appuyer ce secteur par la définition de schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine.

Ces schémas doivent être approuvés par les préfets de région, après avis du CMF, avant le 31 décembre 2012.

Les travaux sont en cours de finalisation.

Compte tenu des délais, et de la difficulté de réunir à nouveau le CMF en assemblée plénière en décembre 2012, les co-présidents, avec l'accord du président de la commission permanente, ont proposé que le conseil délègue à la commission permanente le soin d'exprimer l'avis du CMF sur le schéma du Poitou-Charentes et celui de l'Aquitaine.

le soin d'exprimer l'avis du CMF sur le schéma du Poitou-Charentes et celui de l'Aquitaine. Le préfet maritime, à cette occasion, a fait noter que lorsque la commission exprime un avis par délégation du conseil cet avis doit être exprimé par consensus, faute de quoi le sujet est renvoyé devant le CMF.

Cette proposition de délégation a été acceptée à l'unanimité. La délibération est jointe au présent relevé de décisions.

VI. Point divers

Le président de la commission permanente suggère que soient créées deux commissions spécialisées : l'une pourrait traiter de l'économie maritime, l'autre du lien « terre mer » et de l'approche intégrée de la qualité des eaux littorales.

Les représentants de la pêche maritime professionnelle et de l'ostréiculture soutiennent cette demande en insistant sur les importants problèmes que posent le bouchon vaseux de l'estuaire de la Gironde et les variations du taux de salinité des eaux littorales.

Les co-présidents indiquent que la constitution de ces commissions spécialisées pourra être examinée lors de la prochaine séance plénière du conseil, à qui il revient de procéder à leur création.

VII. En clôture de séance, le préfet d'Aquitaine et le préfet maritime de l'Atlantique remercient les participants et annoncent que la prochaine réunion du CMF se tiendra avant la fin du premier trimestre 2013, à une date qui n'est pas encore arrêtée.

Le vice-amiral d'escadre,
préfet maritime de l'Atlantique

Jean Pierre LABONNE



Le préfet de la région Aquitaine,
préfet de la Gironde,

Michel DELPOUECH



NOTA

Les présentations effectuées en séance sont mises à disposition des membres du CMF SA sur le site internet de la DIRM SA :

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr>

tout en bas de la page d'accueil, cliquer sur l'onglet "authentification" et entrer en login et mot de passe : CMF-SA-16-10-12 (login et mot de passe identiques).